

## EDITORIAL

### Echec

**D**EVENIR médecin, c'est d'abord se vouer à l'humain, se dédier à une cause noble. Devenir médecin, c'est avant tout un don de soi, et c'est aussi rendre service à son pays.

Actuellement, les universités publiques produisent environ 3.000 médecins et dentistes par an. Ce chiffre est appelé à augmenter chaque année d'ici 2030, afin de venir à bout de la pénurie dont souffre le Maroc. Mais à la fin de leur parcours, la majorité des diplômés choisit d'exercer dans le secteur privé, et de se concentrer dans les grandes agglomérations, par souci de rentabilité. L'approche pécuniaire l'emporte souvent sur toute considération. Une bonne partie opte, par ailleurs, pour l'expatriation, à la recherche de meilleures opportunités. Résultat des courses, des déficits qui se creusent dans de nombreuses spécialités, et des déserts médicaux qui persistent.

Peut-on pour autant taxer les médecins d'individualisme exacerbé et d'opportunisme aveugle, et les charger de tous les maux? Les jeunes médecins, en tant que juniors démarant leur carrière, font un calcul à leurs yeux rationnel, pour s'assurer la meilleure situation possible. Pourquoi iraient-ils «s'enterrer» dans un patelin perdu, ou évoluer dans des conditions pénibles, sans aucun encouragement?

Il est vrai que nous sommes en présence de générations de plus en plus individualistes, néanmoins, leur comportement est d'abord le résultat d'un échec de la politique de gestion du personnel médical, et d'un échec à leur offrir un environnement stimulant. La réforme en cours est une occasion de tout revoir, surtout qu'il est question de souveraineté sanitaire.

Les ministères de tutelle (Enseignement supérieur et Santé) réfléchissent à imposer un contrat de service public, de 3 à 4 ans, pour tous les diplômés. Cela dit, la mesure devrait être accompagnée de meilleures conditions d'exercice, pour que tout le monde trouve son compte. □

Ahlam NAZIH

# Etudiants en médecine/Boycott L'année bientôt irrécupérable?

■ Appel à la reprise des cours, avant qu'il ne soit trop tard

■ Risques de redoublements et d'exclusions

■ Des garanties pour la qualité de la formation et les terrains de stage

**Dossier spécial**



Cahier central

## Voitures/Taxe de luxe

### Vers une hausse générale des prix?

**I**NSTITUÉE par la loi de finances 2014, la taxe de luxe sur les voitures à partir de 400.000 DH HT continue de jouer de mauvais tours aux concessionnaires. La TVA étant appliquée directement au prix des véhicules sans intégrer le montant de la taxe de luxe. Un distributeur ayant fait l'objet d'une vérification

fiscale a dû demander des clarifications à la Direction générale des impôts sur la base imposable à la TVA. L'administration fiscale rappelle que la taxe sur la valeur ajoutée doit être appliquée au prix du véhicule majoré de la taxe de luxe. Les autres concessionnaires sont-ils en règle par rapport à ce mode de calcul? □

Page 6

■ La Chambre des représentants renouvelle ses instances

Page 18

■ Télécoms: Les délais de portabilité passent à 1 jour

De Bonnes Sources